

**BULLETIN D'ADHESION A L'ASSOCIATION
DES ANCIENS DU CHATEAU DES MESNULS**

Conformément aux statuts de l'association, nous vous informons que pour l'année 2025/2026, le montant de la cotisation est de 15 euros par personne,

Tous les contributeurs au site des « anciens du château des Mesnuls » sont membres de droit de notre association.

Les cotisations permettent de faire fonctionner l'association, notamment de subvenir aux dépenses administratives.

Chaque année, lors de sa réunion annuelle, l'association présente son action et son bilan. Vous en serez donc informé.

NOM... ..PRENOM.....

NOM (conjoint).....PRENOM.....

Adresse

CP VILLE

Tel fixe.....Portable Adresse mail

Adhère à l'Association des Anciens élèves du Château des Mesnuls pour l'Année 2025-2026

(Septembre 2025 à Août 2026)

Et

Règle la somme deà l'ordre de l'A.A.C.M. pour

Règle la somme deà l'ordre de l'A.A.C.M. pour

Par chèque deeuros joint en annexe

La cotisation est à envoyer à notre Ami Christian LEBOUCHER

Demeurant à

Route de la Talle

La Grange du bois

78610 LES BREVIAIRES